

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430

ST MARTIN DU FRESNE

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024 à 19 heures</p>
--

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Adjoint,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, M. BURDET Thibaut, Mme MANUEL Muriel.

Absents :

Mme RIGHETTI Nathalie qui donne procuration à Mme VOILLAT Françoise,

M. GUINARD Jacques qui donne procuration à M. BURDET Thibaut,

Mme ECOFFARD Christelle,

Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique qui donne procuration à Mme MERCIER Marie-Christine,

M. DAGALLIER Frédéric,

Mme SERRAVALLE Pascaline qui donne procuration à M. GIROD Pierre,

M. Franck BORN qui donne procuration à Mme MANUEL Muriel.

M. GIROD Pierre a été élu secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Serge COURAND tient à faire remarquer, au sujet de la délibération n° 2024-28 sur la tarification des concessions du cimetière, qu'il avait proposé d'autres tarifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

En fonctionnement :

en recette :

chapitre 042 + 600 €

en dépense :

chapitre 023 Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) + 600 €

En investissement :

en recette :

chapitre 02 Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement) + 600 €

en dépense :

chapitre 040 + 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'intégrer la forêt communale dans la procédure d'arrêté collectif de modification des aménagements des forêts des collectivités subissant les effets de la crise sanitaire.

Demande aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cette modification, au titre de la législation propre à l'APPB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500,00 € au Sou des Ecoles de SAINT MARTIN DU FRESNE.

Il a été discuté d'une subvention exceptionnelle demandée par la société de Chasse de St Martin du Fresne, pour financer un sol en résine à la cabane de chasse. La commission « subventions » a demandé qu'on examine la demande de subvention annuelle de la société de Chasse pour comprendre si la subvention de 1 000.00€ allouée au mois d'avril 2024, ne prenait pas déjà en compte les frais d'achat de cette résine de sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne son accord pour participer aux frais de prise en charge du salaire de la secrétaire médicale, à hauteur de 8 000.00€ maximum, pour une durée de 5 ans, révisable tous les ans.

Accepte les deux conventions présentées ci-dessus.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer une convention avec chaque commune adhérente pour le versement du montant de leur participation annuelle

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer une convention avec la SCM de la maison de santé pour le versement de la totalité de l'aide financière accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur JORGE PEDRO Adventino, gérant du food truck « LE PETIT PORTUGAIS » à s'installer le vendredi soir de 19h à 22h sur la place de l'Eglise.

Décide que Monsieur JORGE PEDRO Adventino devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public de 250,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'accepter la proposition d'assurance statutaire suivante :

Assureur : *CNP Assurances*

Courtier : *WTW*

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations
- Garanties IJ 100%
- Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise) et un taux de 6.50%.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique
- Garanties IJ 100%
- Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire et un taux de 1.10%.

Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions en résultant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne son accord pour l'achat de chèques cadhoc pour les agents communaux.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention proposée par l'ADIA pour une étude de faisabilité pour la sécurisation de la traversée du village sur la RD 1084.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer tous les règlements s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 décembre 2024 à 19h.
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 14 décembre à midi. Tous les membres du conseil municipal sont invités.
- Le conseiller numérique invite toute la population et les élus à venir découvrir ces cours autour d'un jus de pomme le 29 octobre à 18h30, à la salle des Châteaux.
- Les bénévoles de la bibliothèque organisent une conférence sur « le Loup en France », le vendredi 25 octobre à 20h00 à la salle des Châteaux.
- Une exposition sur le thème du loup est également faite à la bibliothèque municipale du 18 octobre au 22 novembre, pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.
- Concernant les travaux sur la commune :
 - o Le porche en pierre qui a été démolie avec le bâtiment du 29-31-33 Grande Rue, va être remonté à l'entrée nord du village.
 - o Un projet de construction de commerce avec appartements au-dessus, est à l'étude à l'adresse du 29-31-33 Grande Rue.

Séance levée à 21h10

Le Maire,
M. Dominique TURC

